



Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, « APRODH »

RAPPORT DE NOVEMBRE

2023

SIGLES ET ABREVIATIONS

APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues
B	: Blessé
CDS	: Centre de Santé
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
COTEBU	: Complexe Textile du Burundi
DPE	: Direction Provinciale de l'Éducation
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FE	: Femme
FI	: Fille
FBU	: Franc Burundais
G	: Garçon
H	: Homme
ITABU	: Institut des Techniques Agronomiques du Burundi
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
PJ	: Police Judiciaire
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
T	: Tué
TGI	: Tribunal de Grande Instance
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport met en évidence les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de novembre 2023. Tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois n'ont pas pu être documentés car certains sont commis dans la clandestinité totale et échappent à l'attention des observateurs des droits humains.

Comme d'habitude, ce rapport commence par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale car une telle approche permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

Ainsi, au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et la tranquillité de la population sont :

- 1- Des menaces à l'endroit des anciens membres du parti CNDD-FDD qui ont quitté le parti ;
- 2- Des menaces à l'encontre des responsables du parti CNL ;
- 3- Des attaques des ménages par des personnes armées non identifiées ;
- 4- Des dégâts matériels et des pertes en vies humaines suite aux pluies torrentielles ;
- 5- Des orpailleurs morts suite aux éboulements des terres dans les provinces comme Cibitoke et Kayanza où se font des extractions des mines ;
- 6- Etc...

Dans le domaine politique, le rapport fait mention des propos incitant à la haine proférés par le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD lors de ses descentes sur terrain dans les provinces du pays ainsi que les perturbations et la paralysie des activités qui s'en suivent.

Dans le domaine judiciaire, le rapport fait état des cas d'arrestations arbitraires suivis des détentions illégales, des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues ainsi que des procès de flagrance, ce qui traduit une volonté de punir les criminels et les mettre hors d'état de nuire.

En second lieu, ce rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir les catégories d'auteurs.

Troisièmement, les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier identifiés au cours du mois concerné par le présent rapport sont épinglés.

Quatrièmement, ce rapport évoque les cas de torture, de traitement cruels, inhumains et dégradants qui ont été identifiés au cours de ce mois.

Cinquièmement, le présent rapport présente la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de novembre 2023 avec une analyse critique de la précarité des conditions de détention consécutive à une forte surpopulation carcérale et une promiscuité sans commune mesure.

Le rapport se termine par une conclusion et des recommandations de nature à améliorer la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL

Cette partie aborde les aspects en rapport avec le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et social avec un accent particulier sur les domaines sécuritaire et judiciaire.

II.1. Du contexte sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, cette section met en évidence plusieurs aspects en rapport avec la détérioration de la situation sécuritaire dans le pays. Il y a notamment lieu de citer :

1- Des menaces à l'endroit d'un ex-membre du parti CNDD-FDD en commune Giharo, province Rutana

Depuis le 2 novembre 2023, sur la colline Kabingo, commune Giharo, province Rutana, Gilbert Nyandwi, ex-membre du parti CNDD-FDD est recherché par des jeunes Imbonerakure dont Laurent Kabura et le dénommé Kayuki sous l'ordre de Rénovat Hakizimana, représentant communal du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Rénovat Hakizimana leur a intimé l'ordre de l'appréhender et le conduire au cachot de la police. Selon les mêmes sources, Gilbert a été accusé d'avoir participé aux réunions nocturnes dans l'intention de semer la mésentente entre les nouveaux dirigeants du parti CNDD-FDD. Gilbert a été chassé du parti au pouvoir sous l'accusation d'être déviant, il y a près d'une année. Gilbert a dû quitter sa famille pour se réfugier dans un endroit non connu.

2- Des menaces contre le responsable du parti CNL en commune Giharo, province Rutana

En date du 4 novembre 2023 vers 18 heures, sur la colline Butezi, commune Giharo, province Rutana, Jean Pierre Nzoyisaba alias Derenganya, représentant communal du parti CNL dans ladite commune a été encerclé par des membres de la milice Imbonerakure dirigés par Athanase Bigirimana, représentant communal des Imbonerakure quand il était en train de partager un verre de bière, dans un bistrot, avec Gervais Bigirimana. Selon des sources sur place, Jean Pierre Nzoyisaba a été accusé d'être un ancien membre du CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, Gervais Bigirimana a dit qu'il était en train de féliciter son voisin Derenganya qui venait d'être relaxé de la prison de Rutana. Il avait été arrêté, au mois d'août 2021, par des Imbonerakure et des policiers, après une embuscade tendue par les mêmes Imbonerakure pour le tuer mais Jean Pierre était avec ses membres qui l'ont défendu.

3- Attaque d'un ménage en commune Rusaka, province Mwaro

Dans la nuit du 7 novembre 2023 vers 22 heures, sur la colline Murambi, zone et commune Rusaka, province Mwaro, Rébecca Niyonzima âgée de 70 ans, veuve, a été attaquée par des personnes non identifiées à son domicile. Selon des sources sur place, la victime a été blessée à coups de machette par des malfaiteurs mais ces derniers n'ont rien volé dans le ménage de la victime. Selon les mêmes sources, les autorités administratives et judiciaires en commune Rusaka ont fait une descente sur terrain pour faire le constat et ont déclaré qu'une enquête sera ouverte pour faire la lumière sur les mobiles de ce crime.

4- Une personne morte suite aux pluies torrentielles en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 11 novembre 2023, sur la colline Kagurutsi et Ngoma, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, Domitille Tubanyembazi âgée de 48 ans est morte suite aux pluies diluviennes. Selon des sources sur place, une vingtaine de maisons, 3 salles de classe et plusieurs champs de cultures ont été endommagées par ces pluies. Selon les mêmes sources, Domitille est morte suite à l'éboulement de

terrain au moment où elle se trouvait au champ. Elle a ensuite été emportée par les eaux de ruissellement jusque dans la rivière Ruhwa qui sépare le Burundi et le Rwanda.

5- Un homme blessé en commune et province Kayanza

En date du 13 novembre 2023, dans le marais de Nyamugosa séparant les collines Mihigo et Kinga en commune et province Kayanza, Pierre Ndarihonyore a été blessé au niveau des bras à coups de machette par Aimable Manirakiza, propriétaire d'un champ de maïs quand il cherchait des herbes pour le bétail. Selon des sources sur place, Aimable Manirakiza se plaignait d'être victime du vol fréquent dans son champ de maïs. Il avait trouvé 30 épis de maïs volés et a cru que c'était Ndarihonyore qui était l'auteur de ce vol. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Kayanza pour des soins médicaux, le même jour, tandis qu'Aimable Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza pour enquête judiciaire.

6- Un nouveau-né retrouvé en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 15 novembre 2023 vers 7 heures, dans la brousse se trouvant sur la colline Musongati, commune Kiganda, province Muramvya, un nouveau-né a été retrouvé vivant emballé dans un essuie-main par deux femmes qui se rendaient au marché de Kabamena. Selon des sources sur place, ces femmes ont entendu des cris d'un enfant et se sont approchées du lieu de provenance des cris. Elles ont alors conduit le bébé chez le chef de colline qui, à son tour, l'a conduit à l'orphelinat des Sœurs Bene Mukama de Kiganda et l'enfant a été accueilli. Selon les mêmes sources, les enquêtes policières ont commencé pour identifier la mère de l'enfant.

7- Cinq orpailleurs morts en commune Mugina, province Cibitoke

Dans l'après-midi du 21 novembre 2023, sur la colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke, une pluie torrentielle s'est abattue sur cette localité et a causé la mort des orpailleurs: Pascal Ndinzumukama, âgé de 37 ans, le dénommé Harikumwenayo, âgé de 42 ans (tous natifs de la colline Mukaka, zone Buhoro, commune Mabayi), Jean Mpanzwenayo, âgé de 32 ans, natif de la colline Runyanzari, Ferdinand Sinzumusi, âgé de 38 ans, natif de la colline Rubona et Bosco Karibwami, âgé de 36 ans, natif de la colline Nyamihana, zone Rubona, commune Mugina, province Cibitoke. Selon des sources sur place, les corps des victimes n'ont pas été retrouvés.

II.2. Du contexte politique

1- Discours de haine du Secrétaire Général du CNDD-FDD lors de ses descentes sur terrain en commune Nyabihanga, province Mwaro

En date du 6 novembre 2023, le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo a fait une descente sur la colline Gatwe, commune Nyabihanga, province Mwaro. Dans son discours, il a fait savoir à ceux qui ont participé à cette rencontre qu'il va couper les têtes des burundais qui ne veulent pas adhérer au parti CNDD-FDD. Il a également comparé les militants des partis de l'opposition aux chacals « Amabingira » qui se glissent dans un troupeau de moutons et que, pour cela, il faut donc les tuer pour sauver la vie des moutons qui sont membres du parti CNDD-FDD.

2- Paralysie des activités en commune Ndava, province Mwaro

En date du 7 novembre 2023, dans la zone Fota, commune Ndava, province Mwaro, toutes les activités socio-économiques ont été paralysées suite aux tournées que le Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo effectuait dans les nouvelles zones de Mwaro.

3- Perturbation des activités scolaires en commune Mutambu, province Bujumbura rurale

En date du 10 novembre 2023, Révérien Ndikuriyo, Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, s'est rendu en commune Mutambu, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, les activités scolaires ont été suspendues dans cette commune. Les élèves du Lycée communal Mutambu, Ecole Technique Murambi, ITABU Karinzi, Lycée communal Burima, ont dû enlever leurs uniformes scolaires pour porter des uniformes du parti CNDD-FDD et sont allés accueillir Révérien Ndikuriyo. Selon les mêmes sources, toutes les écoles de cette commune étaient fermées pour aller accueillir ladite autorité politique.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de novembre 2023, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine et placées en détention dans des lieux cachés, quelques cas seulement ont pu être identifiés par les observateurs des droits humains.

Dans le présent rapport, les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues identifiés sont présentés ainsi que les procès de flagrance prononcés ici et là dans les différentes juridictions.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Plusieurs cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont eu lieu au cours du mois de novembre 2023. Les cas qui ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains sont les suivants :

1- Une personne arrêtée en commune Giharo, province Rutana

En date du 4 novembre 2023 vers 18 heures, Jean Pierre Nzoyisaba alias Derenganya, membre du parti CNL a été arbitrairement arrêté sur la colline et zone Butezi de la commune Giharo, en province Rutana. Selon des sources sur place, Jean Pierre Nzoyisaba a été arrêté dans un cabaret de la localité par un groupe d'Imbonerakure dirigé par Athanase Bigirimana, représentant communal de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti CNDD-FDD sur les accusations de son ancienne appartenance à ce parti au pouvoir.

2- Un enseignant arrêté en commune Muhuta, Bujumbura rural

En date du 9 novembre 2023 vers 4 heures 30 minutes, Ildephonse Nderagakura, enseignant à l'ECOFO Muhuta I a été arrêté, à son domicile situé sur la colline et zone Gitaza de la commune Muhuta, en province de Bujumbura par des policiers accompagnés des jeunes Imbonerakure. Selon des sources en provenance des membres de sa famille, Ildephonse Nderagakura a été accusé de ne pas avoir une toilette à siège à l'intérieur de sa maison. Mais, selon des sources de son voisinage, il a été arrêté à cause de son militantisme au parti FRODEBU et son arrestation s'inscrit dans le cadre d'actes d'intimidation pour le faire adhérer de force au parti CNDD-FDD.

3- Une personne arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 10 novembre 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Pierre Nyabenda, membre du parti CNDD-FDD et enseignant à l'ECOFO Nyanza-Lac a été arrêté par des policiers et conduit au commissariat de la police à Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir divulgué des fausses informations relatives à la visite de Tantine Ncutinamagara, gouverneur de la province Makamba. Les administratifs à la base avaient déjà commencé à alerter la population à répondre massivement à cette visite qui était prévue en date du 11 novembre 2023 afin de manifester un accueil chaleureux à cette nouvelle autorité provinciale.

4- Deux membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 12 novembre 2023, sur la colline Kabondo, commune Nyanza-Lac, province Makamba, Euphrem Gahubenge, infirmier au CDS Mvugo et Sosthène Gahungu, enseignant à l'ECOFO Mugerama, tous membres du parti CNDD-FDD, ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat de police de Nyanza-Lac. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir perturbé l'ordre public et la sécurité de la population. Selon les mêmes sources, les 2 hommes ont été relaxés par l'OPJ sur l'ordre du responsable provincial du SNR en date du 13 novembre 2023.

5- Trente enseignants arrêtés en commune et province Rumonge

En date du 15 novembre 2023, trente enseignants dont Juvénal Singoye, Emmanuel Manirambona, Gaspard Nibaruta, Directeur du centre de formation professionnelle de Rumonge, ont été arrêtés lors de leur comparution au parquet de la République de Rumonge. Selon des sources sur place, 2 semaines avant, ces enseignants avaient écrit une lettre de préavis de grève pour contester l'attribution des parcelles du domaine de leur école aux particuliers. Ils ont été accusés d'avoir manifesté de l'insolence envers le Gouverneur de la province Rumonge, Léonard Niyonsaba à travers cette lettre. Ces enseignants ont été relaxés après avoir payé une somme de 50.000 FBU d'amande.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Trois personnes enlevées en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 24 novembre 2023, vers 21 heures, au cachot du commissariat de la police à Cibitoke, Gaspard Nizigiyimana, âgé de 42 ans, Aaron Twagirayezu, âgé de 45 ans et Alexis Bukuru, âgé de 39 ans, ont été sortis du cachot par Rénovat Ntungicimpaye, responsable provincial du SNR à Cibitoke. Selon des sources sur place, ils ont été embarqués dans le véhicule du SNR en direction de Bujumbura. Selon les mêmes sources, les victimes accusées d'appartenir aux groupes rebelles, ont été arrêtées à Bujumbura en date du 17 Novembre 2023, ligotés et embarqués dans le véhicule du SNR puis conduites au cachot du SNR à Cibitoke. Dans un état critique suite aux châtiments corporels subis au cachot du SNR à Cibitoke, ils ont été transférés au cachot du commissariat provincial de la police à Cibitoke au cours de la nuit du 21 novembre 2023, vers 23 heures.

II.3.4. Autres faits judiciaires

1- Procès de flagrance en province Karuzi

En date du 3 novembre 2023 vers 19 heures, le TGI Karuzi a condamné dans un procès de flagrance Jean Baptiste Sinzinkayo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 42 ans, originaire de la colline Gasimbawaga, commune Mutumba, province Karuzi à une peine de servitude pénale de 5 ans et une amende de 200.000 FBU. Selon des sources sur place, il avait été arrêté en possession de 2 bidons d'essence et 4 bouteilles en plastique de 1,5 litres chacun sur une moto de la Croix Rouge et a été accusé de perturber l'économie du pays. Selon les mêmes sources, Jean Baptiste était un agent de l'état civil à Mutumba et en même temps, premier secrétaire de la Croix Rouge dans ladite commune. Au moment de son arrestation par la police de roulage sur la RN 12, il a expliqué qu'il venait de s'approvisionner à la station située près du pont de la rivière Ruvubu qui sépare les provinces Karuzi et Gitega. Mais les agents de cette station ont démenti ces propos.

2- Procès de flagrance au TGI Rumonge, commune et province Rumonge

En date du 10 novembre 2023, vers 10 heures, le TGI Rumonge, commune et province Rumonge a prononcé un procès de flagrance dans lequel Kevin Bigirimana de la colline Birimba, âgé de 18 ans, a été accusé d'extorsion, vol qualifié et évasion de la prison à deux reprises des mineurs et une fois du cachot du commissariat de Rumonge. Il a été condamné à un emprisonnement de 2 ans et une amende de 5.000 FBU pour évasion. Dans la même séance, Salomon Bayubahe, un cultivateur de la colline Gitwe âgé de 35 ans, a été accusé de vol qualifié et condamné à une peine de 2 ans de prison tandis qu'Innocent Bucumi, accusé de fraude et de malversation économique a été acquitté.

3- Procès de flagrance au TGI Kayanza, commune et province Kayanza

Dans un procès de flagrance du 10 novembre 2023, Jean Bosco Congera de la composante sociale Twa âgé de 21 ans, a été accusé de meurtre et condamné par le TGI Kayanza à une peine de servitude pénale à perpétuité, à une amende de 100.000 FBU et à 2.000.000 FBU de dommages et intérêts à la famille du défunt tandis que les 3 autres inculpés ont été accusés de non-assistance à une personne en danger et ont écopé d'une peine de 3 ans de prison, le paiement d'une amende de 100.000 FBU chacun et à 1.000.000 FBU chacun pour dommages et intérêts. Congera avait tué, en date du 6 novembre 2023 dans l'après-midi, Pierre Nzeyimana alias Pila, lui aussi de la composante sociale Twa, âgé de 42 ans, dans le marais appelé Nyamugosa séparant les collines Mihigo et Kinga, commune et province Kayanza.

4- Procès de flagrance en commune et province Rumonge

En date du 22 novembre 2023, le TGI Rumonge a auditionné, dans un procès de flagrance, Rodrigue Irakoze et Fiacre Irakoze tous âgés de 18 ans. Ils ont été condamnés à 30 ans de prison ferme pour viol et cyber criminalité contre M.N, âgée de 17 ans. Leur complice Bonfils Cubahiro, âgé de 15 ans a été condamné à 3 ans de servitude pénale pour les mêmes crimes. Selon des sources sur place, les deux principaux auteurs ont été condamnés à dédommager la victime à concurrence de 10.000.000 FBU et à payer une amende de 500.000 FBU. Leur complice devra payer une somme de 5.000.000 FBU à la victime en guise d'indemnisation et une amende de 40.000 FBU. En plus, le téléphone portable utilisé pour filmer pendant le forfait a été saisi et sera vendu. Le montant obtenu sera versé au trésor public.

5- Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 26 novembre 2023, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné Dismas Nduwimana, conseiller en charge des statistiques à la DPE Kayanza à une peine de servitude pénale de 15 ans, une amende de 100.000 FBU et un dédommagement moral de 2.000.000 FBU à octroyer à la famille de la victime. Selon des sources sur place, il a été accusé de viol dans l'hôtel Rwishinza d'une élève I.A.C, âgée de 21 ans, de l'Ecole Technique Secondaire de Kayanza. Dans le même procès, son co-accusé Hassan Sibomana, chauffeur, a été accusé d'incitation à la débauche et à la prostitution de cette jeune fille pour avoir communiqué avec Dismas et planifié l'acte avec la fille pour piéger l'auteur, ce que même Hassan n'a pas réfuté devant les juges. Il a été condamné à 7 ans de servitude pénale, à une amende de 50.000 FBU et au dédommagement moral de 3.000.000 FBU.

6- Procès de flagrance en commune et province Kayanza

En date du 26 novembre 2023, dans un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné Emmanuel Ngendakuriyo originaire de la colline Musave, commune et province Kayanza âgé de 42 ans, à une peine de servitude de 15 ans, une amende d'1.000.000 FBU pour avoir été trempé dans la nuit du 22 novembre 2023, dans l'importation illicite des stupéfiants quand il franchissait la frontière burundo-congolaise avec 240 kg de chanvre. Selon des sources sur place, Samuel Irakuzi, chauffeur originaire du quartier Bubanza, zone Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie âgé de 34 ans, a été accusé de transporter des stupéfiants et a été condamné à une peine de prison ferme de 5 ans et à une amende de 100.000 FBU. Le TGI Kayanza a ordonné que le véhicule de marque Toyota, type probox qui transportait ces stupéfiants soit remis dans les mains du gouvernement et que ces stupéfiants soient détruits par des autorités compétentes.

Bref et sans être exhaustif, au moins 34 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées et/ou portées disparues au cours du mois de novembre 2023 et six procès instruits selon la procédure de flagrance.

II.4. DU CONTEXTE SOCIAL

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de novembre 2023, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, tout au long de ce mois, des vies humaines ont disparu sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont étayés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportées pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes.

Voici quelques cas :

1- Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Butaganzwa, province Ruyigi

En date du 1^{er} novembre 2023 vers 20 heures, sur la sous-colline Nyamyumba, colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, le dénommé Bizimana, âgé d'environ 30 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué par une personne non identifiée à son domicile. Selon des sources sur place, Bizimana a reçu 4 coups de machettes sur la tête et il est mort sur place. Il allait secourir sa femme qui venait d'être attaquée par cette personne non identifiée. Cette femme était sortie à l'extérieur de la maison pour se soulager. Selon les mêmes sources, 4 personnes ont été arrêtées, le lendemain, pour des raisons d'enquête.

2- Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 1^{er} novembre 2023, sur la colline Butegama, zone Mukenke, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé dans une latrine de l'ECOFO Buhevyi sise sur la même colline par les élèves de cet établissement. Selon des sources sur place, ces élèves ont informé le directeur de cette école qui, à son tour, a procédé aux enquêtes avec l'appui des administratifs à la base et ont identifié Dative Ahishakiye, résident tout près de cette école, qui était enceinte la veille. Selon les mêmes sources, Dative a avoué avoir tué son bébé. Le présumé auteur et son amant Eliezer Kabura ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police de Mukenke avant d'être transférés au cachot de la PJ Kirundo. L'administration locale en collaboration avec le directeur de l'école ont enterré le corps sans vie du nouveau-né au cimetière de la colline Butegama.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza – Lac, province Makamba

En date du 6 novembre 2023, au bord du lac Tanganyika, commune Nyanza-Lac, province Makamba, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé dans un lieu d'extraction du sable. Selon des sources sur place, ce corps sans vie ne présentait aucun signe de violence. Le même corps a été conduit dans la morgue de l'hôpital Nyanza-Lac avant d'être enterré, en date du 7 novembre 2023.

4- Un corps sans vie retrouvé en commune Mbuye, province Muramvya

En date du 6 novembre 2023 vers 7 heures du matin, sur la colline Kabuye, commune Mbuye, province Muramvya, un corps sans vie et en état de décomposition d'un homme non identifié, âgé d'environ 50 ans, a été retrouvé par des cultivateurs, dans un champ de manioc. Selon des sources sur place, le corps sans vie présentait des blessures au niveau du dos et sur les jambes avec des traces de cordes, montrant qu'il a été ligoté avant d'être tué. Les mêmes sources ont indiqué que ce corps sans vie a été enterré, le même jour vers 11 heures, au cimetière de Gasura, sur l'ordre d'Evelyne Ndayisasire, administrateur de la commune Mbuye.

5- Une personne tuée en commune et province Kayanza

Dans l'après-midi du 6 novembre 2023 dans le marais appelé Nyamugosa séparant les collines Mihigo et Kinga, commune et province Kayanza, Pierre Nzeyimana alias Pila, cultivateur de la composante sociale Twa, âgé de 42 ans, a été tué à coups de machette par Jean Bosco Congera, âgé de 21 ans, lui-aussi, de la composante sociale Twa, originaire de la colline Kinga. Selon des sources sur place Pierre Nzeyimana a attrapé Jean Bosco Congera en train de voler des épis de maïs dans son champ et l'a ligoté sur un arbre dans le même champ avant de lui couper la main gauche. Après cet acte, Pierre Nzeyimana a voulu fuir mais il a été arrêté par Jean Bosco Ncuti, âgé de 46 ans, sous-chef collinaire de Mihigo. Directement, Suarez Ndabarushiman âgé de 23 ans, de la même composante sociale Twa et voisin de celui qu'on avait coupé la main, accompagné par Daniel Mbonankira, âgé de 25 ans, de la même composante sociale sont arrivés sur les lieux et ont ligoté Pierre Nzeyimana avec un lacet de chaussure d'un enfant qui le portait comme ceinture. Selon les mêmes sources, après l'avoir ligoté, Jean Bosco Congera est sorti du champ où il a été mutilé et a pris la machette de son malfaiteur, Pierre Nzeyimana avant de l'abattre à 3 coups de machettes (2 coups au niveau du cou et un autre au niveau de la tête). Après cet incident, Gilbert Nkunuzimana, OPJ en commune Kayanza et Isaac Ningabira, procureur de la République en province Kayanza sont arrivés sur les lieux et ont arrêté Jean Bosco Congera, présumé auteur du crime. Ils l'ont conduit à l'hôpital de Kayanza pour bénéficier des soins médicaux sous la garde des policiers. Les mêmes sources ont indiqué que Jean Bosco Ncuti, Daniel Mbonankira et Suarez Ndabarushimana ont été arrêtés et conduits au cachots du commissariat de police de Kayanza. Quant au corps sans vie de la victime, il a été conduit à la morgue de l'hôpital de Kayanza et fut enterré en date du 9 novembre 2023, par l'administration communale de Kayanza.

6- Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

Dans la nuit du 7 novembre 2023, sur la sous-colline Gasunu, colline Rushanga, zone Mugeru, commune Bugendana, province Gitega, Concilie Butoyi, cultivatrice âgée de 40 ans, a été attaquée à son domicile puis battue, blessée à coups de couteaux, ligotée puis violée par un groupe de gens non identifiés. Selon des sources sur place, les présumés auteurs l'ont étouffée, injectée des produits toxiques

comme le tabac et le chanvre dans ses parties intimes. Selon les mêmes sources, ils ont volé tout ce qui était dans sa maison et après leur départ vers 4 heures, la victime a crié au secours et ses voisins sont intervenus. Ces derniers ont transporté la victime agonisante au CDS Mugeru puis transférée à l'hôpital Mutoyi où elle a rendu l'âme après 3 jours. Elle a été enterrée au cimetière de Mutoyi.

7- Un élève tué par son éducateur en commune Rutovu, province Bururi

En date du 11 novembre 2023, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, Lee Kevin Iranzi, élève en classe de 7^{ème} année au Lycée communal Kajondi, âgé de 16 ans, a été violemment battu à 3 coups de bâton, au niveau de la nuque, par son enseignant du cours de mathématiques, Fidèle Niyukuri. Ce dernier l'a accusé de n'avoir pas amené une boîte mathématique. Selon des sources sur place, la victime a directement commencé à vomir du sang après avoir reçu ces coups de bâton. Le préfet des études a été directement informé et a trouvé l'élève dans un état de coma. Selon les mêmes sources, l'élève a directement été évacué au CDS Kajondi où il a rendu son dernier soupir. La police a arrêté l'enseignant et l'a conduit au cachot du poste de police de la localité.

8- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kirundo

Dans la nuit du 12 novembre 2023, au quartier Kavogero, commune et province Kirundo, un corps sans vie du prénommé Fabrice a été retrouvé allongé au bord de la route. Selon des sources sur place, la victime avait été appréhendée en date du 10 novembre 2023, en train de défoncer la porte de la voiture d'un Imbonerakure prénommé Aristide, électromécanicien, devant son magasin. Selon les mêmes sources, Aristide l'a torturé avec un fer à béton avant d'appeler la police qui a refusé de l'emprisonner parce qu'il était dans un état critique. La victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo par Aristide pour des soins médicaux. A l'hôpital, Aristide devrait payer les frais de caution pour soigner la victime mais il a refusé et l'a laissé à l'hôpital. En date du 12 novembre 2023, Fabrice s'est évadé de l'hôpital de peur de la facture du traitement et d'être attrapé et condamné mais il n'est pas arrivé à son domicile.

9- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 14 novembre 2023, le corps sans vie d'un homme surnommé Rubati a été retrouvé à son domicile sis au quartier Mutanga-Nord en zone Gihosha, commune Ntakangwa de la mairie de Bujumbura. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime a été poignardé par des individus non identifiés.

10- Un corps sans vie retrouvé en commune Mutaho, province Gitega

En date du 16 novembre 2023, sur la sous-colline Rwugariro, colline Kidasha, zone Rwisabi, commune Mutaho, province Gitega, un corps sans vie de Ladislas Simbandumwe, résidant de cette colline âgé de 41 ans, a été retrouvé suspendu sur la charpente de sa maison. Selon des sources sur place, Ladislas Simbandumwe était père de 7 enfants et avait un problème mental. Selon les mêmes sources, ce corps n'avait aucune trace de violence. Il a été enterré par la famille après le constat de l'OPJ de la commune Mutaho, Ferdinand Irambona.

11- Un corps sans vie retrouvé en commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 18 novembre 2023 vers 6 heures du matin, au quartier industriel, zone Ngagara, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé tout près du pont de la rivière Ntakangwa. Selon des sources sur place, ce corps sans vie était dans un sous vêtement et flottait sur les eaux de cette rivière, à 200 mètres du marché de COTEBU. La police est arrivée vers 7 heures et a ordonné à la population présente sur les lieux de repêcher ce corps. Selon les mêmes sources, ce corps a été transporté, à la morgue de l'hôpital Roi Khaled, par le véhicule de la Croix Rouge. Il était convoyé par le commissaire municipal, Jacques Nijimbere avec le chef du quartier Ngagara 1, René Bizimana.

12- Un corps sans vie retrouvé en commune Ryansoro, province Gitega

En date du 18 novembre 2023, sur la colline Ngaruzwa, commune Ryansoro, province Gitega, un corps sans vie de Diogène Tuyisenge, âgé de 17 ans, a été retrouvé dans sa chambre à coucher. Selon des sources sur place, Diogène avait abandonné l'école en classe de 6^{ème} année au cours de l'année scolaire 2021-2022 et est allé travailler en commune Mugamba, province Bururi. Diogène était devenu voleur et était venu de Mugamba sur un vélo volé. Selon les mêmes sources, ses employeurs l'ont poursuivi jusqu'à sa colline natale pour récupérer le vélo. En date du 18 novembre 2023, il était resté seul à la maison au moment où ses parents participaient dans les travaux communautaires. De retour, ses parents l'ont trouvé mort et suspendu dans sa chambre à l'aide d'une corde. L'OPJ prénommé Didier qui s'est rendu sur les lieux du drame pour faire le constat a ordonné l'enterrement direct du corps sans faire des enquêtes.

13- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muyinga

En date du 18 novembre 2023, sur la colline Gasenyi, zone, commune et province Muyinga, un corps sans vie de Marie Ndayisenga, originaire de la colline Karugunda, commune Gashoho âgée de 29 ans, a été retrouvée près de la rivière Gikoma dans la localité de Gasenyi. Selon des sources sur place, le corps de la victime avait des traces au niveau de la gorge. Le corps a été évacué par la police de la protection civile.

14- Un corps sans vie d'une fillette retrouvé en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 20 novembre 2023, au quartier Nyarumanga, zone Buterere, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Kelsey Iteriteka, âgée de 5 ans a été retrouvé après avoir été violée et sa tête était enfoncée dans la boue derrière une maison en construction. Selon des sources sur place, Diane Izacahinyeretse, veuve, mère de la victime était allée au travail très tôt le matin du 19 novembre 2023 dans la rizière de Sabe en laissant l'enfant à la maison bien portant. De son retour, vers 18 heures, elle l'a cherchée partout sans succès. Selon les mêmes sources, le matin du 20 novembre 2023, le cadavre de la victime a été retrouvé par les voisins à quelques mètres de chez eux et l'ont signalé à la mère de la victime. Le corps de Kelsey a été enterré le même jour au cimetière de Mpanda avec l'aide des voisins.

15- Un corps sans vie retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 20 novembre 2023, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert tout près de la clôture du Lycée Don Bosco, communément appelé « Lycée Burengo », allongé sur le bord de la route qui mène vers la colline de Gahwazi, au chef-lieu de la province Ngozi. Selon des témoins de la découverte macabre, la victime présentait des blessures sur la tête et au bras. Les mêmes sources ont précisé que la dépouille mortelle de la victime a été évacuée à la morgue de l'hôpital autonome de Ngozi sur l'ordre de l'administrateur de la commune Ngozi. Aucune enquête n'a été ouverte pour identifier la victime et découvrir les auteurs du crime en vue de les traduire devant la justice

16- Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 20 novembre 2023 vers 9 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, la dénommée Ciza, âgée de 58 ans, membre du CNDD-FDD, a été tuée à l'aide d'un pilon et d'un couteau par Vianney Nzambirana, âgé de 17 ans et Eric Coyishakiye, âgé de 26 ans, tous frères et membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, cette dame a été agressée chez elle au moment où son mari n'était pas à la maison et ils l'ont tapée au niveau de la tête par un pilon et un coup de couteau au niveau du cou. Selon les mêmes sources, cette famille a été accusée de sorcellerie. Les présumés auteurs ont été arrêtés et conduits par la police au cachot du poste de police de Bugenyuzi.

17- Un corps sans vie retrouvé en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date du 21 novembre 2023, sur la colline Mutarishwa, zone Bugorora, commune Bwambarangwe, province Kirundo, un corps sans vie de Herménegilde Mberamiheto, âgé de 56 ans, a été retrouvé à son domicile par les voisins. Selon des sources sur place, les auteurs de ce crime qui n'ont pas été identifiés ont attaqué cet homme à son domicile, dans la nuit du 20 novembre 2023 vers 20 heures, à l'absence de sa femme et ses enfants et l'ont tué à coups de machettes. Selon les mêmes sources, sa tête était pleine de blessures. Bérénice Mukakabanda, administrateur de la commune Bwambarangwe a confirmé cette information et a fait savoir que la victime était soupçonnée être voleur. Selon la même autorité administrative, 4 personnes suspectées dans ce meurtre ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquête et détenues au cachot du parquet de Kirundo.

18- Une femme tuée en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 23 novembre 2023, sur la colline Kigufi, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une femme prénommée Jacqueline, âgée de 25 ans, mère de 2 enfants et membre du parti CNDD-FDD, a été tuée décapitée par Jean Bosco Ihunga, âgé de 32 ans, en complicité avec Gédéon Ntiranyibagira, son époux, âgé de 29 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Gédéon avait abandonné sa femme Jacqueline pour aller vivre avec sa concubine en province de Rutana et a donné une mission à son grand frère Jean Bosco pour tuer sa première femme Jacqueline moyennant une somme de 1.000.000 FBU. Selon les mêmes sources, le corps sans vie de la victime a été retrouvé par sa famille dans sa chambre fermée. Les présumés auteurs ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du poste de police de Bugenyuzi.

19- Un homme tué en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 26 novembre 2023, sur la colline Masha de la commune Mpanda, province Bubanza, le dénommé Sibomana âgé de 37 ans, a été tué, à coups de bâtons par des jeunes Imbonerakure et des policiers sur l'ordre du responsable de ces derniers, le prénommé Eric et de l'OPJ prénommé Joachin du commissariat provincial. Cet OPJ est cité dans différentes violations des droits de l'homme dans

cette même commune. Le mobile de ce meurtre serait lié à la fabrication de la bière appelée communément “Kanyanga”. Suite à la colère de la population, en date du 27 novembre 2023, la population a acheminé le corps sans vie de la victime à la poste de police de Mpanda pour réclamer l’arrestation immédiate des présumés assassins.

Bref et sans être exhaustif, au moins 19 personnes ont été tuées et 13 autres ont été blessées au cours du mois de novembre 2023

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d’atteintes au droit à la vie et à l’intégrité physique des personnes par province et par catégories d’auteurs.

Provinces	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Bujumbura Mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bururi	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gitega	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	0
Karuzi	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	2	2
Kayanza	0	0	0	1	1	2	0	0	0	0	1	3
Kirundo	0	0	0	1	2	0	0	0	1	0	3	1
Makamba	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Mwaro	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
Ngozi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Rumonge	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
Rutana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ruyigi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Totaux	0	0	1	4	6	6	0	0	12	3	19	13

IV. DES CAS DE VSBG

Malgré l'existence de la loi qui réprime les auteurs des VSBG au Burundi et les activités de sensibilisation qui se font ici et là dans notre pays, les cas ne cessent d'être enregistrés. Cela étant dit, des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives et policières qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteurs et victimes alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude, raison pour laquelle seule une poignée de présumés auteurs sont arrêtés et traduits en justice, ce qui limite le nombre de cas qui sont portés à la connaissance des observateurs des droits humains.

Ainsi, au cours de ce mois de novembre, 5 cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 13 novembre 2023 vers 19 heures, sur la colline Rukamba, commune Buhiga, province Karuzi, D.I. âgée de 16 ans, a été violée par Théodore Hakizimana âgé de 17 ans, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime venait du centre de négoce se trouvant sur cette colline lorsqu'elle a été attaquée par Théodore. Elle a crié au secours mais en vain. Selon les mêmes sources, la jeune fille a été conduite au CDS Rukamba pour bénéficier des soins médicaux. Par après, sa famille a porté plainte auprès du chef de colline, Anicet Nkuzimana mais Pierre Ngendakumana, premier secrétaire du parti CNDD-FDD, Félicien Irabaruta et Anastasie Nahimana, membre de la famille de ce garçon et membre du parti CNDD-FDD ont tenté de forcer la famille de la victime à accepter le règlement à l'amiable de l'affaire. Toutefois, le père de la jeune fille victime est allé porter plainte chez l'OPJ. Après, Pierre Ngendakumana, Félicien Irabaruta, Anastasie Nahimana et le présumé auteur ont été interpellés par la police et placés en garde à vue au cachot du commissariat provincial, en date du 14 novembre 2023.

2- Une fillette violée en commune Matana, province Bururi

En date du 14 novembre 2023, vers 15 heures, sur la colline Gisisye, commune Matana, province Bururi, N.I, âgée de 9 ans a été violée par Albert Yampayumugisha, travailleur domestique et originaire de la province Karuzi. Selon des sources sur place, la mère de la fillette était aux champs et le garçon a profité de cette absence pour la violer dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et détenu au cachot du poste de police de Matana.

3- Une femme violée en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 14 novembre 2023 vers minuit, sur la colline Gihinga, commune Kayokwe, province Mwaro, M.N, malade mentale, a été violée par Emmanuel Musavyi alias "Vyahaye", policier du commissariat provincial de Mwaro. Selon des sources sur place, le présumé auteur s'est introduit dans la chambre à coucher de la victime et l'a violée en présence de ses deux enfants C. K., âgée de 12 ans et K.N., âgé de 6 ans. Selon les mêmes sources, C.K. a vite fermé la porte et a crié au secours. Les voisins sont intervenus et ont surpris le policier étant encore dans la maison. C. K a porté plainte au parquet et Emmanuel Musavyi a été arrêté et détenu au cachot du parquet de Mwaro.

4- Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 22 novembre 2023, vers 14 heures, sur la colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, M.N., âgée de 17 ans, travailleuse domestique a été violée par Rodrigue Irakoze, Fiacre Irakoze, tous âgés de 18 ans et Bonfils Cubahiro, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ils ont commis le crime à tour de rôle et prenaient des vidéos pendant cet acte. Selon les mêmes sources, l'un d'eux avait invité la victime chez lui pour une simple visite mais elle y a rencontré ces deux autres. La victime a été conduite au centre Humura de Mutarnbara pour la prise en charge holistique puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Les présumés auteurs ont été arrêtés et incarcérés au cachot du commissariat de police de Rumonge.

5- Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 23 novembre vers 21 heures, dans une latrine du bistrot, au centre Muvumu, sur la colline Kinyamukizi, zone Kabuye, commune et province Kayanza, C.N, âgée de 11 ans, élève à l'ECOFO Ntarambo, a été violée par Déo Nizigiyimana, policier du commissariat de police à Kayanza et propriétaire du bistrot de la bière de banane dans cette localité. Selon des sources sur place, la fillette avait accompagné sa mère au bar où travaillait son père pour prendre les frais de la nourriture et le policier a profité de la non-vigilance de la mère et a introduit C.N, dans une latrine du bistrot et l'a violée après l'avoir trompée avec un billet de 2.000 FBU. Selon les mêmes sources, la mère de la victime a alerté les voisins et le policier a été attrapé et conduit au cachot du commissariat de police à Kayanza après l'expertise médicale faite à l'hôpital Kayanza.

V. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENT CRUELS, INHUMAINS ET DEGRADANTS

Selon les témoignages de la population, la torture et d'autres formes de mauvais traitement sont infligées aux personnes arrêtées et détenues arbitrairement dans les cachots et autres lieux de détention clandestins gérés par les agents du SNR.

Voici les cas identifiés :

1- Une personne torturée en commune Bugabira, province Kirundo

En date du 3 novembre 2023, sur la colline Ruhehe, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, Emmanuella Ntuturimana élève à l'ECOFO Ruhehe en classe de 5^{ème} année primaire âgée de 13 ans, a été menottée, piétinée, fouettée par un policier garde du corps d'Eric Twizerimana, Administrateur de la commune Bugabira, tout près du domicile de ce dernier. Selon des sources sur place, Emmanuella était en train de ramasser des termites communément appelés « Inswa » et a approché le portail de la clôture du domicile de cette autorité communale. Le policier l'a appelé et a commencé à la tabasser. Selon les mêmes sources, la victime a crié au secours mais en vain. Même les voisins qui sont venus ont assisté impuissamment. Selon les mêmes sources, l'administrateur est sorti de la clôture et n'a pas dit un mot. C'est l'épouse de l'administrateur qui a dû intervenir pour que le policier laisse l'enfant rentrer chez eux. De plus, l'administrateur communal a refusé de faire soigner l'enfant. La victime a été conduite à l'hôpital de Kirundo par les membres de sa famille où elle a reçu des soins médicaux. Le gouverneur de Kirundo, Victor Segasago a mis en place une commission chargée d'enquêter sur le cas et a payé tous les frais relatifs aux soins médicaux de la fille.

2- Une femme tabassée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 12 novembre 2023 vers 21 heures, sur la colline Karuri, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Mireille a été tabassée par Alfred Niyonkuru âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD, son concubin. Cette concubine a été secourue par des voisins. Selon des sources sur place, Alfred a coupé en morceaux, à l'aide d'une hache, 2 chèvres appartenant à Mireille, a démoli le lit et a détruit une porte de la maison avant de s'enfuir. Selon les mêmes sources, en date du 13 novembre 2023, Alfred a été arrêté par la police chez sa première femme et a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Précisons qu'Alfred avait quitté sa première femme et était allé vivre avec Mireille, veuve résidant sur la même colline avant de le chasser. Toutefois, Alfred était revenu chez Mireille en faisant semblant d'avoir oublié ce qui s'était passé.

3- Une jeune fille torturée en commune et province Rumonge

En date du 14 novembre 2023, une jeune fille connue sous le nom de Mireille Muhoza, âgée de 19 ans, a été gravement torturée au quartier de Mugomere en commune et province Rumonge par un groupe de 8 Imbonerakure dirigé par le sous-officier de police Thierry Hatungimana alias Kiroho, qui est en même temps le responsable des miliciens Imbonerakure dans ce quartier de Mugomere. Selon des sources locales, Mireille Muhoza est tombée dans une embuscade tendue par ces Imbonerakure armés de machettes et de gourdins au moment où elle rentrait à la maison de retour de l'hôpital de Rumonge pour assister sa mère malade. Ils l'ont alors violemment battue et l'ont blessée au visage jusqu'à déchirer ses habits dans l'intention de la punir du fait de sa rentrée tardive.

4- Une vieille femme tabassée en commune Gihanga, province Bubanza

En date du 16 novembre 2023 vers minuit, au village VI, commune Gihanga, province Bubanza, Concilie Mbandagare âgée de 65 ans, membre du parti CNL, a été tabassée, à son domicile à coups de bâtons par Bienvenue Nkorerimana et le prénommé Obède, tous membres de la milice Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, cette vieille dame a été accusée d'être parmi les membres de la coopérative rizicole Urumuri qui ont dénoncé un vol de plus de 30.000.000 FBU perpétré par l'Ex-président de cette coopérative, Pasteur Hakizimana surnommé Gihugu, Membre du parti CNDD-FDD et ex-responsable des membres de la milice Imbonerakure en commune Gihanga. Selon les mêmes sources, les 2 Imbonerakure ont été arrêtés et conduits à la brigade de Gihanga par le commissaire Marc sur l'ordre de Léopold Ndayisaba, Administrateur communal de Gihanga.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

IV.1. Tableau de la situation carcérale au 30 novembre 2023

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	489	196	9	252	32							2	1	244,50%
Bururi	250	478	302	25	137	14							2		191,20%
Gitega	400	1587	806	68	625	88							4	7	396,75%
Mpimba	800	5035	3156	274	1570	35							23	25	629,38%
Muramvya	100	838	318	10	463	47							6	5	838,00%
Muyinga	300	656	161	15	439	41							5		218,67%
Ngozi (F)	250	210		68		112		10		20			13	11	84,00%
Ngozi (H)	400	1744	607		1137	57									436,00%
Rumonge	800	1121	362	19	683	19							2	2	140,13%
Rutana	350	534	197	14	304	38							2	1	152,57%
Ruyigi	300	773	277	26	432								11	3	257,67%
CMCL Ruyigi	72	84					25		59						116,67%
CMCL Rumonge	72	79					33		46						109,72%
TOTAUX	4 294	13628	6382	528	6042	483	58	10	105	20	-	-	70	55	317,37%
			6382+528=6910		6042+483=6525		58+10=68		105+20=125				70+55=125		

La population pénitentiaire est de 13 628 détenus + 125 nourrissons = 13 754

Le total des prévenus est de 6 910 adultes + 68 mineurs = 6 978

Le total des condamnés est de 6 525 adultes + 125 mineurs = 6 650

IV.2. Analyse critique de la situation carcérale

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de novembre 2023 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent qu'au cours de ce mois, la surpopulation est restée alarmante dans la plupart des milieux carcéraux du pays et a même augmenté d'une façon vertigineuse au lieu de diminuer. Les effectifs de la population pénitentiaire par rapport aux mois précédents en disent long. Si nous prenons comme référence le mois de juin 2023, nous constatons que la courbe d'augmentation de la population pénitentiaire, de mois en mois, est très inquiétante. Rappelons que la capacité d'accueil n'a jamais augmenté depuis belle lurette. Elle est restée de 4.294 personnes. Cela étant dit, les infrastructures d'accueil sont restées les mêmes.

Le tableau ci-dessous le montre clairement :

Mois \ Situation	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Population pénitentiaire	12 000	11 956	12 309	12 933	13 554	13 754
Prévenus	5 524	5 650	5 795	6 350	6 802	6 978
Condamnés	6 382	6 212	6 418	6 478	6 626	6 650

Ce tableau montre clairement que, depuis le mois pris comme référence, les effectifs de la population pénitentiaire n'ont cessé de grimper jusqu'au mois du présent rapport, passant de 12.000 à 13754 détenus.

De plus, sur 11 maisons pénitentiaires et 2 centres de rééducation que compte le pays, seule la prison de Ngozi pour femmes est en dessous de 100% avec 84,80%. Même les centres de rééducation qui étaient en dessous de 100% ont déjà dépassé le cap. Cela montre encore une fois que la surpopulation dans les maisons carcérales est une triste réalité dans notre pays.

Ces taux d'occupation se présentent ainsi mais l'administration pénitentiaire n'entrevoit pas de construire de nouvelles infrastructures d'accueil pour résoudre le problème de la promiscuité qui gangrène ces milieux carcéraux. Les conséquences en termes de violation des droits des prisonniers sont énormes.

Le gouvernement du Burundi en général et l'administration pénitentiaire en particulier devrait donc envisager des mesures de désengorgement de ces milieux carcéraux car il est clair que l'extension de ces structures d'accueil est devenue quasi impossible. Cela passerait par la relaxation des personnes qui ont été acquittées et celles qui ont déjà purgé leurs peines mais qui croupissent encore dans les prisons, la relaxation de toutes les personnes qui peuvent continuer à comparaître tout en étant libres, la relaxation des prisonniers qui ont commis des infractions mineures ainsi que la lutte contre les arrestations arbitraires et les emprisonnements abusifs.

VII. CONCLUSION

A la fin du présent rapport, l'APRODH note avec beaucoup d'inquiétude et d'indignation que des cas de violations des droits de l'homme sont toujours monnaie courante au Burundi et que le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi, ce qui découragerait les auteurs. Dans ce silence inouï, des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivies de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont commis de jour comme de nuit au Burundi. Ainsi, au moins 19 personnes ont été tuées, 34 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement, 3 personnes ont été enlevées, 4 personnes ont été victimes des actes de torture, de traitements cruels, inhumains et dégradants et, enfin, 5 personnes ont été victimes des VSBG.

En ce qui concerne la situation carcérale, toutes les maisons de détention de notre pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants ; donc une surpopulation et une promiscuité sans commune mesure. Ces maisons carcérales gonflent de détenus parce que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même des personnes jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons alors que certaines ont été acquittées. Même celles qui sont relaxées sont de nouveau arrêtées quelques jours après par des Imbonerakure et/ou les agents du SNR qui ne sont jamais inquiétés.

Il est donc évident que la situation des droits de l'homme au Burundi se détériore au jour le jour. C'est pourquoi, tant que les choses restent comme telle, l'APRODH ne se lasse pas pour lancer des cris d'alarme. Ainsi, elle recommande ce qui suit :

• *Au gouvernement du Burundi*

- ✓ De prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains et sécuriser sa population ;
- ✓ De mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi ;
- ✓ De cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires ;
- ✓ De conjuguer les efforts de désengorgement des milieux carcéraux pour tenter de résoudre le problème de la surpopulation qui mine ces milieux et qui constitue une violation des droits des prisonniers.

• *Aux PTF*

- ✓ D'appuyer le Burundi dans tous les domaines et surtout dans le système judiciaire et sécuritaire ;
- ✓ De financer le Burundi dans ses activités, en particulier celles liées au maintien de la paix et de la sécurité et à la protection des droits de la personne humaine.

• *A la population*

- ✓ De rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes ;
- ✓ De suivre de près toutes les violations des droits humains afin de les dénoncer auprès des défenseurs des droits humains.